



CONSEIL COMMUNAL

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 24 juin 2020

**Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2020**

REPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À LA ROUTE DU MOULIN MARTINET ET DES EAUX CLAIRES AU CHEMIN DU SIGNAL

### L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis de la Municipalité.
- Oûi le rapport de la **Commission des finances**, désignée pour l'étude de cet objet.
- Oûi le rapport de la **Commission ad hoc**, désignée pour l'étude de cet objet.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### AVISE

- Que la Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la Commission des finances sur les points 3, 5 et 6 dudit rapport, ci-après en **gras**.

### DECIDE

- D'adopter ledit préavis municipal tel qu'amendé, à savoir :
  - D'allouer à la Municipalité un montant de CHF 219'000.- , **subvention de l'ECA non déduite**.

### AUTORISE LA MUNICIPALITÉ

- A entreprendre les travaux précités pour les remplacements des conduites d'eau potable et d'eau claires
- A prélever ce montant sur les liquidités courantes ou en cas de besoin d'autoriser un emprunt auprès d'un établissement bancaire ou d'un institut financier de la place.
- **A amortir CHF 153'000.- de cet investissement par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve "eau".**
- **A amortir CHF 66'000.- de cet investissement par un prélèvement au fond de réserve "égouts".**

Le Président  
J. Frischholz

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY



La Secrétaire  
L. Simone